



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 14  
15 Février 2023

### Consultation des Procès-Verbaux

---

La consultation des Procès-Verbaux s'effectue sur Footclubs dans le menu « Organisation » puis « Procès-Verbaux ».

### Examen des réserves et réclamations

---

#### **Dossier n° 59**

**Match n° 25602160 Nantes St-Félix Ccs 1 / Nantes Fc Toutes Aides 2 U15 D5 Masculin groupe E du 04.02.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club de Nantes Fc Toutes Aides pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Nantes St-Félix Ccs suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Toutes Aides Fc

#### **Dossier n° 60**

**Match n° 25601126 St-Julien Divatte Fc 2 / Nantes St-Médard de Doulon 1 U15 D2 Masculin groupe C du 04.02.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes St-Médard de Doulon pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de St-Julien Divatte Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes St-Médard de Doulon

#### **Dossier n° 61**

**Match n° 25602834 GJ La Baule Côte d'Amour 1 / St-Nazaire UMP 1 U17 D2 Masculin groupe A du 04.02.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 1 du club de St-Nazaire UMP pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club du GJ La Baule Côte d'Amour suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Nazaire UMP

#### **Dossier n° 62**

**Match n° 25602880 Nantes Fc Toutes Aides 1 / St-Sébastien Fc 2 U17 D2 Masculin groupe B du 04.02.2023**

La Commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

**Dossier n° 63**

**Match n° 24912319 Nantes Fc Toutes Aides 1 / La Chapelle Ac 3 Seniors D3 Masculin  
groupe E du 05.02.2023**

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 du club de Nantes Fc Toutes Aides pour en reporter le bénéfice à l'équipe 3 du club de La Chapelle Ac suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Fc Toutes Aides